



Traité Békhhorot

Michna 7 - Chapitre 6

בַּעַל חֲמִשׁ רַגְלִים,
אוֹ שְׂאִין לוֹ אֶלָּא שְׁלֹשׁ,
וְשֶׁרָגְלָיו קְלוּטוֹת כְּשֶׁל חֲמֹר,
וְהַשְׁחֹל,
וְהַכְּסוּל.
אֵיזֶהוּ שְׁחֹל?
שְׁנִשְׁמָטָה יֵרְכוּ;
וְכְסוּל,
שְׂאֵחַת מִיִּרְכּוּתָיו גְּבוּהָה:

[Un animal]à cinq pattes, ou[celui]qui n'en a que trois, ou[celui]dont[les sabots sur ses]pattes étaient fermés comme[ceux]d'un âne[et non fendus], ou le cha'houl, ou le kassoul[peuvent être abattus]. Qu'est-ce qu'un cha'houl ? [Il s'agit d'un animal dont]le fémur a été disloqué. Et[qu'est-ce]qu'un kassoul ? [C'est un animal dont la constitution est asymétrique dans]le sens où l'une de ses cuisses est plus haute[que l'autre].



Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions